



Non assistance à personne en danger

Par **Theo88**, le **25/02/2025** à **17:22**

Bonjour, j'aurais besoin d'un renseignement sur une situation très particulière, j'ai 19 ans et je me suis séparé, il y a peu de temps de ma copine. Le seul problème c'est que maintenant il vient me reprocher des choses et elle me menace de déposer plainte pour non-assistance à personne en danger par rapport à ses problèmes de santé et que j'étais pas toujours là pour elle, mais nous étions en relation à distance entre le sud de la France et Paris. Alors est-ce que cette plainte peut vraiment aller au bout tout en sachant qu'on était à distance ? Je vous remercie. Bien cordialement tout en sachant également que cette personne m'a beaucoup insulté avant de partir et aurait pu me faire quelques menaces et c'est également condamnable. Je voudrais donc savoir quels sont les risques pour tous les deux plus particulièrement dans une relation à distance.

Par **Louxor_91**, le **25/02/2025** à **18:22**

Bonjour,

ça doit être votre jeunesse qui veut ça ? Mais ne soyez pas impressionnable ainsi ou ça va pas être facile pour vous dans la vie ? Je pense qu'on peut affirmer, selon vos propos, que vous ne risquez rien quant à la non assistance ! Laissez là dire et passez à autre chose !

Par **Theo88**, le **25/02/2025** à **18:35**

Mzrci pour votre réponse, comment le savez vous ? Et pensez vous qu'il y ai des risques ou pas du tout dans ce genre de relation ?

Par **Cousinnestor**, le **25/02/2025** à **21:22**

Hello !

Mais diable en quelle circonstance cette personne prétend-elle que vous seriez passible de non assistance à personne en danger à l'occasion d'une télécommunication ? A-t-elle porté plainte ou vous a-t-elle plus ou moins intimidé en vous disant vouloir le faire ?

Lecture pour vous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34551>

A propos de votre questionnement très imprécis sur "les risques dans une relation à distance" je ne vois qu'éventuellement la problématique du harcèlement ,

A+